



COMMUNE de VAIRE

République Française

Département du Doubs

Procès-verbal des délibérations

du Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Valérie MAILLARD

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Valérie MAILLARD, Maire

Emmanuel SCHÜTZ, Adjoint

André RUBRECHT, Conseiller délégué

Marion COUSSINET, Johan CROS, Gaël DE MARGUERIE, Laurence EME, Nathalie MARTIN, Chris MEZERGUES, Simone MOREL, Stéphane PEGEOT, Patrick RACINE, Stéphanie RAMELET, Marie-Lise REGENT, Pierre SŒUR, conseillers municipaux

Etaient absents excusés :

Lionel FROSSARD (procuration à Emmanuel SCHÜTZ)

Célia ARDIET (procuration à Chris MEZERGUES)

Agnès GOGUEL (procuration à Valérie MAILLARD)

Elisabeth MARCOS RODRIGUES (procuration à Marie-Lise REGENT)

Secrétaire de séance : Chris MEZERGUES

Madame le Maire a déclaré la séance ouverte

Ordre du Jour

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Arrêt des comptes rendus de séance du Conseil Municipal des 21/03/26 et 15/04/26
3. ACCA de VAIRE : Renouvellement du bail de location du droit de chasse communale
4. Plan communal de sauvegarde de VAIRE : Mise à jour
5. Budget FORET : Financement pour travaux dessertes forestières OSSE + NANCRAÏ – Proposition d'emprunt
6. Budget COMMUNAL : Remboursement de deux factures au Maire, Valérie MAILLARD
7. Grand Besançon Métropole : Désignation des représentants de la Commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
8. Devis pour fourniture et pose de deux abris pour poubelles et d'un portail – Choix de l'entreprise
9. Communauté de Communes Doubs Baumoises : Projet de convention de remboursement des frais de locaux et de matériel RASED

1) DCM 43/2026 – OBJET : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil à l'unanimité des membres présents nomme :

- Chris MEZERGUES pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération certifiée exécutoire Publiée sur papier et sur le site internet de VAIRE le 11/06/2026	Fait et délibéré à VAIRE, le 5 juin 2026 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

2) DCM 44/2026 – OBJET : ARRET DES PROCES-VERBAUX DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/26 ET DU 15/04/26

Les procès-verbaux des réunions du 21 mars 2026 et du 15 avril 2026 ont été adressés à chaque conseiller municipal. Ils sont soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les procès-verbaux de séance en date du 21 mars 2026 et du 15 avril 2026,

Délibération certifiée exécutoire Publiée sur papier et sur le site internet de VAIRE le 11/06/2026	Fait et délibéré à VAIRE, le 5 juin 2026 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

3) DCM 45/2026 – OBJET : ACCA DE VAIRE : RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE COMMUNALE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de location du droit de chasse communale contracté avec l'ACCA de VAIRE va arriver à échéance le 30 août 2026.

Elle propose de le renouveler pour un loyer annuel de 200 € à recouvrer chaque année au 1^{er} septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 Pour- 2 Contre) :

- accepte de contracter un bail pour une durée de 3, 6 et 9 années consécutives
- accepte cette location moyennant un loyer annuel principal de 200 €, qui tient compte du fait que les chasseurs exécutent des travaux de nettoyage et de dégagement des lignes séparatrices des parcelles communales et voies forestières
- autorise Madame le Maire à signer le bail avec l'ACCA de VAIRE dans les conditions ci-dessus énoncées

Délibération certifiée exécutoire Télétransmise en Préfecture le : 11/06/2026 Publiée sur papier et sur le site internet de VAIRE le 11/06/2026	Fait et délibéré à VAIRE, le 5 juin 2026 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 17 Contre : 2 Abstention : 0
--	--

4) DCM 46/2026 – OBJET : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE VAIRE : MISE A JOUR

Emmanuel SCHÜTZ, Adjoint délégué, expose aux Conseillers municipaux que le plan communal de sauvegarde de Vaire doit être actualisé car la Commune de VAIRE dispose notamment d'un PPRI (Plan Prévention Risque Inondation).

Quelques modifications sont à faire :

- Vérification de la liste des élus et mise à jour des coordonnées de chacun des membres du Conseil Municipal
- Liste des personnes « vulnérables » (âgées, isolées, handicapées...) : rappel de la liste et mise à jour
- Petites modifications apportées par rapport au précédent PCS : Pierre SCEUR devient le donneur d'alerte pour Vaire-le-Petit, succédant à Marylène LEROUX-MAERTENS
- Agnès GOGUEL devient responsable de la Cellule de Communication

Pour le reste, toujours en zone séisme 3 et toujours en PPRI Inondation.

Un rappel est fait de l'exercice « Gestion de Crise » que la précédente équipe a suivi après la refonte du PCS en mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de Vaire.

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture le : 11/06/2026

Publiée sur papier et sur le site internet de VAIRE le 11/06/2026

Fait et délibéré à VAIRE, le 5 juin 2026

Présents : 15

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

5) DCM 47/2026 – OBJET : BUDGET FORET : FINANCEMENT TRAVAUX DESSERTES FORESTIERES OSSE ET NANCRAZ - PROPOSITION D'EMPRUNT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu de la délibération qui a été adoptée le 24 novembre 2025 concernant la demande de subvention régionale « Investissement dans les dessertes forestières » sollicitée à hauteur de 215 738,90 €.

Montant des travaux estimé à 317 806 € HT, reste à financer 116 167,10 € HT.

Afin de pouvoir financer ces travaux dans le Budget Forêt, un emprunt serait nécessaire.

Elle expose que le Crédit Agricole propose un prêt de 100 00 € avec un remboursement annuel de 7 319,13 € étalé sur 20 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette proposition.

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture le : 11/06/2026

Publiée sur papier et sur le site internet de VAIRE le 11/06/2026

Fait et délibéré à VAIRE, le 5 juin 2026

Présents : 15

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

6) DCM 48/2026 – OBJET : BUDGET COMMUNAL : REMBOURSEMENT DE DEUX FACTURES AU MAIRE, VALERIE MAILLARD

Dans le cadre de l'épreuve l'Ekiden organisée par le Festival Outdoor Grandes Heures Nature qui aura lieu le 12 juin 2026 à Besançon, le paiement des maillots floqués à l'effigie de la Commune de VAIRE, achetés chez Décathlon, ont été payés directement par Valérie MAILLARD, le paiement n'étant pas réservé aux collectivités.

Le montant de ces achats est de 337.94 € sur présentation de deux tickets de caisse de Décathlon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité demande que la Mairie de Vaire rembourse à Valérie MAILLARD la somme de 337.94 € par l'émission d'un mandat administratif.

Délibération certifiée exécutoire	Fait et délibéré à VAIRE, le 5 juin 2026
Télétransmise en Préfecture le : 11/06/2026	Présents : 15
Publiée sur papier et sur le site internet de VAIRE le 11/06/2026	Votants : 19
	Pour : 19
	Contre : 0
	Abstention : 0

**7) DCM 49/2026 – OBJET : GRAND BESANÇON METROPOLE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA CLECT
(COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) intervient à chaque nouveau transfert de compétence et transfère les charges en résultant.

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) intervient à chaque nouveau transfert de compétence et transfère les charges en résultant.

Valérie MAILLARD proposée en tant que telle ;

Mise au vote : Adopté à l'unanimité.

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mai 2026 portant création, fonctionnement et composition de la CLECT ;

Considérant que la CLECT intervient lors de chaque nouveau transfert de charges résultant d'un transfert de compétence, la reconnaissance d'un intérêt communautaire ou la validation du coût des services communs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de VAIRE de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

de désigner comme représentant titulaire : Valérie MAILLARD

et comme représentant suppléant : Emmanuel SCHÜTZ

pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Besançon Métropole.

Délibération certifiée exécutoire Télétransmise en Préfecture le : 11/06/2026 Publiée sur papier et sur le site internet de VAIRE le 11/06/2026	Fait et délibéré à VAIRE, le 5 juin 2026 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

8) DCM 50/2026 – OBJET : DEVIS POUR FOURNITURE ET POSE DE DEUX ABRIS POUR POUBELLES ET D'UN PORTAIL - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de devis a été faite :

- pour la fourniture et la pose de deux abris pour les poubelles de la Mairie et de l'école
- pour le changement du portail de l'école au profit d'un portail électrique pouvant s'ouvrir de l'intérieur.

Devis proposé par l'Entreprise METAL-ID : 11 610,38 €

Devis proposé par l'Entreprise CTS : 13 699,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis de METAL-ID pour un montant de 11 610.38 €

Délibération certifiée exécutoire Télétransmise en Préfecture le : 11/06/2026 Publiée sur papier et sur le site internet de VAIRE le 11/06/2026	Fait et délibéré à VAIRE, le 5 juin 2026 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

9) DCM 51/2026 – OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS

PROJET DE CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LOCAUX ET DE MATERIEL RASED

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes Doubs Baumoises a la compétence scolaire pour accueillir un personnel RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) chargé d'apporter un accompagnement spécifique à certains élèves rencontrant des difficultés en classe.

La mise à disposition de locaux et de matériel suppose des frais auxquels les collectivités territoriales concernées par ce dispositif doivent participer. La psychologue et l'enseignante spécialisée se déplacent sur les communes extérieures à la CCDB telle que la Commune de Vaire.

La CCDB propose une convention concernant la répartition des frais relatifs au RASED et au psychologue scolaire. La somme demandée s'élevait à 0.60 € et passe à 1€ par élève, soit une augmentation de 67%.

Raison invoquée : « Participation demandée par les autres Communes (Saône) »

Madame le Maire estime que ce motif n'étant pas recevable, elle va rédiger un courrier qui sera adressé à la CCDB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 Abstentions et 6 Pour)

- valide le projet de convention proposé par la CCDB d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2026, renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

Délibération certifiée exécutoire Télétransmise en Préfecture le : 11/06/2026 Publiée sur papier et sur le site internet de VAIRE le 11/06/2026	Fait et délibéré à VAIRE, le 5 juin 2026 Présents : 15 Votants : 19 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 13
--	--

QUESTIONS DIVERSES :

- Arrivée de l'équipe de Vaire pour l'Ékiden 2026 pour remise de leurs maillots personnalisés !

Séance du Conseil Municipal levée à 19h33

Les délibérations n°43/2026 à n°51/2026 ont été examinées, au cours de cette séance à laquelle étaient présents :

- Le Maire, Valérie MAILLARD
- Emmanuel SCHÜTZ, Adjoint
- André RUBRECHT, Conseiller délégué
- Marion COUSSINET, Johan CROS, Gaël DE MARGUERYE, Laurence EME, Nathalie MARTIN, Chris MEZERGUES, Simone MOREL, Stéphane PEGEOT, Patrick RACINE, Stéphanie RAMELET, Marie-Lise REGENT, Pierre SŒUR, Conseillers municipaux

Le secrétaire de séance

Chris MEZERGUES

Le Maire

Valérie MAILLARD

